

l'acceptation des médecins, selon un contrat libre, relève si manifestement des attributions des provinces que, je le répète, le député ne devrait pas avoir besoin de moi pour le lui faire comprendre.

**M. Brewin:** Puis-je poser une question au député?

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, je ne veux pas me lancer maintenant dans une controverse sur une question constitutionnelle claire et simple.

**M. Brewin:** C'est peut-être simple pour vous.

**L'hon. M. Fulton:** Si mon honorable ami désire faire diversion, écrire un article ou prononcer un discours pour me contredire, qu'il le fasse.

**M. Knowles:** Le député accepterait-il une question d'un homme qui n'est pas avocat?

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, je n'aime pas livrer le député au bon vouloir de son collègue qui s'est montré si étonnamment incapable ou peu disposé à saisir le fond de l'argument constitutionnel que j'ai avancé, mais je m'en remets à son autre collègue, le député d'York-Sud, qui pourra peut-être mieux le lui expliquer.

**M. Knowles:** J'aimerais poser une simple question à l'honorable représentant. A quel endroit le mot «santé» figure-t-il dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? S'il l'ignore, je lui apprendrai qu'il n'y figure pas du tout.

**L'hon. M. Fulton:** Je le répète, ce genre de raisonnement n'aboutit à rien. Chacun le sait, selon les dispositions et l'interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les services de bien-être de ce genre relèvent de la compétence provinciale, et je n'entends pas amorcer une discussion détaillée de la question. Il suffit de se reporter à toutes les occasions où le gouvernement fédéral a toujours obtenu, dans les cas où il est généralement convenu de le demander, l'assentiment préalable des provinces pour œuvrer dans ce domaine. La proposition par laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à dicter ses volontés aux provinces constitue la présente exception marquante.

Il brandit l'argument—massue de l'argent et déclare: «Laissez-nous envahir votre domaine, sinon vous n'obtiendrez pas de fonds».

Je le répète, c'est un principe sur lequel aucun mesure ne saurait reposer, surtout lorsqu'il s'agit d'une mesure dont la mise en ap-

plication efficace exige la collaboration des provinces. Voilà pourquoi je prie de nouveau le ministre d'accepter nos amendements.

**M. le président suppléant:** L'alinéa est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

Sur l'article 2 b) — «résident assurable».

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, étant donné que le ministre a dit au commencement du débat que les alinéas c) à k) seraient renumérotés et qu'on a fait mention de i) à l'alinéa b), nous ne pouvons approuver l'alinéa b) dans sa formule actuelle, si le ministre propose un amendement à la suite duquel l'alinéa sera rénuméroté.

**L'hon. M. MacEachen:** Je croyais que nous examinerions ces alinéas et tout amendement qu'on pourrait y proposer et cela jusqu'au dernier alinéa, après quoi le gouvernement serait libre de proposer son propre amendement.

Si nous adoptons ces alinéas à l'avance, nous perdrons l'occasion offerte et, dans ce cas, je tiendrais à présenter mon amendement maintenant.

**M. Knowles:** Il faudrait alors réserver l'alinéa b).

**L'hon. M. Lambert:** Je ne veux pas sembler obtus mais je tiens à préciser que nous ne devrions pas adopter sous sa présente forme l'alinéa b) étant donné l'amendement que le ministre se propose de présenter. Peut-être pourrions-nous le réserver.

**M. le président suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que l'alinéa b) soit réservé?

**Des voix:** D'accord.

Sur l'alinéa c) — «personne assurée».

**M. Knowles:** Réservé.

Sur l'alinéa d) — «services assurés».

**M. Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur le président, afin de hâter l'adoption du bill et d'en permettre la mise en application en juillet 1968 je serai bref; on ne pourra donc prétendre que je retarde cette question. Le gouvernement a négligé dans ce bill portant sur l'assurance frais médicaux de reconnaître nombre d'autres formes de services si indispensables à la santé des citoyens de notre grande nation.

Je songe aux services que beaucoup recherchent pour guérir ou pour demeurer en bonne santé. De leur propre aveu, les médecins sont